

Règlement ENDURO SPECIALIZED / RANDO VTTAE

Article 1 : Description de l'épreuve Enduro VTT : ENDURO SPECIALIZED

Le club SPORT PRO organise une compétition de VTT de type Enduro VTT, qui se déroulera sur le domaine de DEVA, samedi 7 et dimanche 8 août 2021.

L'épreuve d'Enduro VTT se court en individuel. Le but est de permettre aux participants de parcourir 4 descentes (Spéciales) avec pour seul adversaire le chronomètre.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

La reconnaissance du parcours pourra se faire le samedi 7 août de 13h00 à 17h.

L'émargement des coureurs se fera le dimanche 8 août de 7h00 à 7h30 sur la zone de départ.

Le départ de l'épreuve sera donné dimanche 8 août à 8h00.

Les départs des spéciales seront échelonnés toutes les 30 secondes.

Remise des prix à 12h30 au camion SPECIALIZED sur la zone de départ.

Article 2 : Description de la Randonnée Enduro VTTAE : RANDO VTTAE

Conjointement à l'épreuve d'Enduro, le club SPORT PRO organise une randonnée de type Enduro réservée aux VTTAE, qui se déroulera sur le domaine de DEVA, samedi 7 et dimanche 8 août 2021.

La RANDO VTTAE est une randonnée réservée aux VTTAE organisée sur le même parcours que l'ENDURO, permettant aux possesseurs de Vélos Tous Terrains à Assistance Electrique d'effectuer le parcours complet de l'Enduro, liaisons et spéciales.

La reconnaissance du parcours pourra se faire le samedi 7 août de 13h00 à 17h.

La randonnée VTTAE débutera dimanche 8 août à 7h30, elle sera lancée 30 minutes avant le départ de l'épreuve d'Enduro.

Article 3 : Parcours et liaisons

Le parcours est situé sur le domaine de Deva, la zone de départ étant au bas des pistes d'Enduro de Deva (Antenne).

Il est constitué de deux boucles totalisant 28 km : une première boucle de 20 km comprenant 2 liaisons et 2 spéciales (SP1 et SP2), suivie d'un ravitaillement (retour sur la zone de départ), et une deuxième boucle de 8 km constituée de 2 liaisons et 2 spéciales (SP3 et SP4).

Les concurrents devront effectuer en vélo les 4 liaisons (non chronométrées) permettant de rejoindre les départs des 4 spéciales chronométrées.

Les minimas ne feront que la première boucle : 2 liaisons et 2 spéciales (SP1 et SP2).

- Liaison 1 : Zone de Départ – Départ de la Spéciale 1
- **Spéciale 1** chronométrée : Départ SP1- Arrivée SP1
- Liaison 2 : Arrivée de la Spéciale 1 – Départ de la Spéciale 2
- **Spéciale 2** chronométrée : Départ SP2 – Arrivée SP2
- Retour sur la zone de départ pour Ravitaillement
- Liaison 3 : Zone de Départ – Départ de la Spéciale 3

- **Spéciale 3** chronométrée : Départ SP3 – Arrivée SP3
- Liaison 4 : Arrivée de la Spéciale 3 – Départ de la Spéciale 4
- **Spéciale 4** chronométrée : Départ SP4 – Arrivée SP4
- Retour sur la zone de départ

Si le pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte.

Article 4 : Matériels

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Sont autorisés à se présenter au départ de l'Enduro, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées. Les concurrents ne doivent utiliser qu'un seul vélo durant toute la compétition.

Le cadre, fourche et bras arrière ne doivent pas être changés. En cas de casse, les coureurs devront le signaler à la direction de course et se verront attribués une pénalité de 5 mn.

Dans le cas contraire, ils seront disqualifiés.

Sont autorisés à se présenter au départ de la Rando VTTAE, les participants équipés de VTTAE avec des roues de 26, 27,5 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées, et ayant présenté une attestation technique de conformité visée par un magasin de Vélo et attestant que l'assistance électrique de leur VTTAE est limitée à 25 km/h.

Article 5 : Equipement

Le port du casque homologué, des gants longs, des genouillères, et d'une dorsale homologuée sont obligatoires pour l'épreuve d'Enduro. Un sac à dos ne peut se substituer à une dorsale que s'il est doté lui-même d'une dorsale intégrée homologuée. Tout concurrent parcourant une spéciale sans son équipement sera mis hors course.

Le port du casque est obligatoire sur l'ensemble des liaisons.

Le port du casque homologué est obligatoire pour la randonnée VTTAE et le port des gants longs, des coudières, des genouillères, et d'une dorsale homologuée est fortement conseillé.

Article 6 : Catégories et classements

Les classements de l'épreuve ENDURO SPECIALIZED seront faits selon les catégories suivantes :

- Minimes
- Cadets
- Juniors
- Hommes
- Masters
- Dames

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFC et aux non-licenciés (certificat médical obligatoire de moins de 3 mois avec la mention "pas de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition").

Il n'y aura pas de classement pour la RANDO VTTAE.

Article 7 : Les récompenses

Des récompenses seront distribuées aux 3 premiers de chaque catégorie de l'épreuve ENDURO SPECIALIZED

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le lieu de départ.

Article 8 : Assistance, dépannage en course.

Une zone d'assistance technique sera matérialisée pour le ravitaillement et le dépannage sur la zone de départ.

Articles 9 : Prix d'inscriptions

Gratuit pour les Minimes et Cadets

2000 F pour les licenciés des autres catégories

3000 F pour les non licenciés

3000 F pour la RANDO VTTAE

Articles 10 : Procédure d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 20 Juillet 2021.

Elles seront closes le Jeudi 5 août à Minuit.

Les inscriptions seront faites sur le site internet Inlive.nc et au magasin PROBIKE

Articles 11 : Autres points de règlement

L'épreuve est organisée sous l'égide du Comité Régional de Nouvelle Calédonie, entité de la Fédération Française de Cyclisme. La réglementation fédérale s'applique sur cette épreuve sauf point de règlement spécifique présent dans ce règlement particulier ;

Article 12 : Contact Sport Pro

Email : club@sportpro.nc

Directeur de Course : Tom Maury 78 62 43

Président Sport Pro : Chris Jenner 95 05 32 / 28 54 12